Étiquette du contenant

GROUPE	3	FONGICIDE

BUMPER 418 EC

FONGICIDE

COMMERCIAL

Concentré émulsionnable pour la suppression à large spectre des maladies dans le blé, l'orge, l'avoine, le canola, le maïs et les fèves de soya (cultivées pour la semence) et les haricots secs comestibles, et pour la répression de la septoria triseti sur la graine à canaris.

GARANTIE :

Propiconazole.. 418 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N^{o} D'HOMOLOGATION : 28017

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

AVERTISSEMENT

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

Contenu net : 1-1 050 litres

MAKHTESHIM AGAN OF NORTH AMERICA INC.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
1 919-256-9300

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :

Contient plus de 10 % de distillats de pétrole.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Nocif ou mortel en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Ce produit peut entraîner des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Porter des gants en néoprène, une chemise à manches longues, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et une combinaison durant le mélange et la manipulation du produit, et le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial durant la manipulation du concentré. Pour les pilotes qui pénètrent dans un aéronef,

il est essentiel de porter des gants en néoprène. Il faut utiliser des appareils mécaniques de signalisation.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Laver immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou de la bouillie de pulvérisation qui entrent en contact avec la peau, les vêtements et les yeux.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

REMARQUE : Ne pas laisser paître le bétail sur les récoltes vertes traitées dans les trois jours suivant l'application du fongicide BUMPER 418 EC.

Ce produit contient un distillat de pétrole modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

ENTREPOSAGE : Afin d'empêcher toute contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :
ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :
Contenants recyclables :

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

- Rendre le contenant inutilisable.

- S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

- Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d’autres fins.

EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, D’INCENDIE OU D’EMPOISONNEMENT, APPELER LE 1-800-535-5053.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Afin d’éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d’examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à prononcée, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l’argile). Éviter d’appliquer ce produit lorsqu’on prévoit une pluie abondante. Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l’aménagement d’une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans ou cours d’eau avoisinants.

Étiquette du livret

GROUPE	3	FONGICIDE

BUMPER 418 EC

FONGICIDE

COMMERCIAL

Concentré émulsionnable pour la suppression à large spectre des maladies dans le blé, l'orge, l'avoine, le canola, le maïs et les fèves de soya (cultivées pour la semence) et les haricots secs comestibles, et pour la répression de la septoria triseti sur la graine à canaris.

GARANTIE :

Propiconazole.. 418 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 28017

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

AVERTISSEMENT

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

Contenu net : 1-1 050 litres

MAKHTESHIM-AGAN OF NORTH AMERICA INC.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
1 919-256-9300

AVIS À L’UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :

Contient plus de 10 % de distillats de pétrole.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
INHALATION : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l’étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n’y a pas d’antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Nocif ou mortel en cas d’ingestion, d’inhalation ou d’absorption par la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Ce produit peut entraîner des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Porter des gants en néoprène, une chemise à manches longues, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et une combinaison durant le mélange et la manipulation du produit, et le nettoyage et les réparations de l’équipement. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial durant la manipulation du concentré. Pour les pilotes qui pénètrent dans un aéronef, il est essentiel de porter des gants en néoprène. Il faut utiliser des appareils mécaniques de signalisation.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Laver immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou de la bouillie de pulvérisation qui entrent en contact avec la peau, les vêtements et les yeux.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

REMARQUE : Ne pas laisser paître le bétail sur les récoltes vertes traitées dans les trois jours suivant l'application du fongicide BUMPER 418 EC.

Ce produit contient un distillat de pétrole modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

ENTREPOSAGE : Afin d'empêcher toute contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:
ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :
Contenants recyclables:

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.
- S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'INCENDIE OU D'EMPOISONNEMENT, APPELER LE 1-800-535-5053.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à prononcée, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l'argile). Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit une pluie abondante. Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et zones humides), les estuaires ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les eaux d'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable, ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Introduction : BUMPER 418 EC est un fongicide systémique à large spectre qui supprime un grand nombre de maladies sur certaines cultures. Le fongicide BUMPER 418 EC protège la culture contre les pertes de rendement ou de qualité à cause de la maladie. On peut utiliser BUMPER 418 EC conjointement avec des doses de semis et des ajouts d'engrais plus élevés, des régulateurs de croissance des plantes et d'autres fongicides, au besoin. (Voir la remarque à la rubrique MISES EN GARDE.)

Renseignements sur les cultures : On peut appliquer BUMPER 418 EC sur :

Blé d'automne
Blé de printemps (y compris le blé de force roux, le blé dur, le blé Canada Prairie, le blé tendre blanc)
Orge de printemps
Avoine
Canola
Maïs (y compris le maïs de grande culture, le maïs de semence et le maïs sucré)
Fèves de soya (cultivées pour la semence)
Graines à canaris
Haricots secs comestibles (y compris les haricots communs, les petits haricots ronds blancs et les haricots blancs)

Maladies supprimées :

Blé d'automne et blé de printemps (y compris le blé de force roux, le blé dur, le blé Canada Prairie, le blé tendre blanc)	Septoriose du blé; tache septorienne des glumes du blé; blanc; rouille de la feuille et de la tige; tache helminthosporienne; rouille jaune du blé
Orge de printemps	Rayure réticulée de l'orge; tache helminthosporienne de l'orge; tache pâle; blanc; septoriose du blé; rouille brune; rouille noire
Avoine	Septoriose; rouille couronnée
Canola	Charbon
Maïs	Rouilles, helminthosporiose du Nord du maïs, helminthosporiose du Sud du maïs, tache des feuilles helminthosporienne, kabatiellose, tache fusarienne grise
Fèves de soya (cultivées pour la semence)	Œil de grenouille *(Cercospora* spp.*)*, brûlure causée par un champignon de type *Rhizoctonia solani*
Graine à canaris	*Septoria triseti*
Haricots secs comestibles (y compris les haricots communs, les petits haricots ronds blancs et les haricots blancs)	Rouille

Facteurs qui affectent le rendement de BUMPER 418 EC : Il faut utiliser BUMPER 418 EC comme mesure préventive contre la maladie. Les maladies déjà établies sont plus difficiles à supprimer et peuvent déjà avoir diminué la vigueur des cultures.

En cas de pluie moins d'une heure suivant le traitement, il faut effectuer un deuxième traitement.

ÉPANDAGE AÉRIEN :

NE PAS épandre lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans le secteur à traiter. L'humidité élevée et les basses températures (10 à 20 °C) favorisent un meilleur dépôt des gouttelettes de pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PULVÉRISATEURS ET L'APPLICATION :

Le rendement du produit dépend d'une application exacte. Suivre les directives ci-dessous pour une application optimale de BUMPER 418 EC.

Renseignements sur le pulvérisateur :

	TRAITEMENT TERRESTRE	ÉPANDAGE AÉRIEN
Volume de pulvérisation	Au moins 200 L d'eau par hectare	40 à 50 L d'eau par hectare
Pression de la pulvérisation	200 à 300 kPa	100 à 200 kPa
Type de buse	Buse à jet plat 110° (XR11004, 4110-20)	Buse à jet plat 6510-6515 ou jet conique (D8-45)
Taille des gouttelettes	Pulvérisation moyenne (300 à 400 microns DV)	Pulvérisation moyenne (350 à 400 microns DV)
Vitesse au sol	10 km/h	
Orientation des buses	90° (position vers le bas)	90° (position vers le bas)
Hauteur de la rampe	40 à 50 cm au-dessus du couvert végétal	2 à 3 m au-dessus du couvert végétal

Traitement terrestre :

Instructions pour le mélange et le traitement :

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau propre avant de mélanger BUMPER 418 EC.
- Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau propre. Débuter une agitation modérée.
- Ajouter la quantité requise de BUMPER 418 EC et agiter à fond.
- Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.
- Terminer de remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau, et continuer d'agiter durant le mélange et la pulvérisation.
- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

Épandage aérien :

Instructions pour le mélange et le traitement :

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau propre avant de mélanger BUMPER 418 EC.

- Remplir le réservoir de prémélange à moitié avec de l’eau propre. Débuter une agitation modérée.

- Ajouter la quantité requise de BUMPER 418 EC et agiter à fond.

- Continuer de remplir le réservoir avec de l’eau jusqu’au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.

- Terminer de remplir le réservoir de prémélange avec de l’eau.

- Continuer d’agiter modérément durant le mélange.

- Transférer le contenu de prémélange dans le réservoir de pulvérisation de l’aéronef.

- Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation afin d’assurer que BUMPER 418 EC demeure en suspension.

- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l’étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d’épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l’étiquette et s’assurer de bien la comprendre avant d’ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l’épandage aérien qui sont indiquées sur l’étiquette. Si, pour l’utilisation prévue du produit, aucun taux d’épandage aérien ne figure sur l’étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d’appareil aérien disponible. S’assurer que l’épandage est uniforme. Afin d’éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L’UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l’endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l’épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef,* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d’eau. Éviter que la dérive n’atteigne une étendue d’eau ou tout autre endroit non visé. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). NE PAS épandre par temps mort. Éviter d’épandre le produit lorsque les vents soufflent en rafales.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-212-661-9800. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 40 litres par hectare.

Engrais :

Instructions pour le mélange et le traitement :

Si désiré, on peut appliquer de petites quantités d'azote avec BUMPER 418 EC. On peut diluer la quantité appropriée d'urée dans de l'eau et l'ajouter au réservoir de pulvérisation avant d'ajouter BUMPER 418 EC. La dose réelle d'azote ne doit pas dépasser 10 kg/ha.

AVERTISSEMENT : Les concentrations excessives d'azote peuvent endommager la culture.

REMARQUE : NE PAS ajouter d'azote lorsqu'on effectue un mélange en cuve de BUMPER 418 EC avec un herbicide.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – BLÉ, ORGE ET AVOINE

MODE D'EMPLOI :

Appliquer BUMPER 418 EC aux tout premiers signes de la maladie. Cela peut se produire en tout temps au stade du tallage ou de l'élongation de la tige. Un traitement est habituellement requis à partir de l'élongation de la tige et jusqu'à l'apparition de la dernière feuille.

BUMPER 418 EC persiste environ trois semaines dans la plante. Si des conditions favorisant la maladie continuent après cette période, il faudra effectuer un autre traitement afin de maintenir la suppression. Habituellement, la deuxième pulvérisation est effectuée au moment de l'émergence de l'épi. Dans la plupart des cas, il faut effectuer ce deuxième traitement pour supprimer la septoriose.

CULTURE/ MALADIE	DOSE/HA	TRAITEMENT PRÉCOCE	TRAITEMENT TARDIF	NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON
BLÉ Septoriose du blé et tache helminthosporienne **ORGE DE PRINTEMPS** * Tache pâle	150 à 300 mL	Au Stade de Croissance (G.S.) 12 à 23 (dès le stade de deux feuilles). Pour la répression de la maladie au début de la saison, adopter la dose inférieure dans des conditions normales au champ. Adopter la dose supérieure pour une suppression si la maladie a déjà exercé une pression importante dans le champ et/ou si les conditions du champ favorisent le développement de la maladie.	Dès les tout premiers signes de la maladie (G.S. 29 à 37) ou avant l'émergence de la moitié de l'épi (G.S. 49 à 55). N'utiliser que la dose supérieure pour tout traitement de G.S. 29 à 55.	2
BLÉ Septoriose du blé et tache septorienne des glumes du blé, blanc,	300 mL	Dès les tout premiers signes de la maladie, habituellement au	Avant l'émergence de la moitié de l'épi (G.S. 49 à 55)	

rouille de la feuille et de la tige, tache helminthosporienne, rouille jaune du blé **ORGE DE PRINTEMPS** Tache réticulée, tache helminthosporienne de l'orge, tache pâle, blanc, septoriose du blé, rouille de la tige et de la feuille **AVOINE** Septoriose, rouille couronnée		début de l'élongation de la tige (G.S. 29 à 37)		
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.				

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ ET ORGE :

BUMPER 418 EC ne peut être mélangé en cuve qu'avec UN SEUL herbicide parmi les herbicides suivants :

2,4-D Amine	Estemine 2,4-D®
MCPA Amine	Estemine MCPA®
Badge Herbicide Sélectif Émulsifiable	Bromotril 240 EC
HORIZON 240 EC	

Mises en garde concernant le mélange en cuve :

- Ne pas préparer un mélange en cuve composé de BUMPER 418 EC et d'herbicides qui est destiné à l'application sur l'avoine.

- Les mauvaises herbes et les cultures doivent être au stade de croissance approprié tel qu'indiqué sur la présente étiquette de BUMPER 418 EC et sur l'étiquette de l'autre produit qui compose le mélange en cuve.

- On peut effectuer un traitement terrestre ou aérien avec les formulations de 2,4-D et MCPA; pour les mélanges en cuve de BUMPER 418 EC et Badge Herbicide Sélectif Émulsifiable ou Bromotril 240 EC, seul un traitement terrestre peut être effectué.

- Se référer à l'étiquette de l'herbicide qui compose le mélange en cuve pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les mises en garde.

- Il faut toujours confirmer d’avance la compatibilité par un prémélange proportionnel composé d’une petite quantité d’eau, de BUMPER 418 EC et du produit qui compose le mélange en cuve.

REMARQUE : Ne pas laisser paître les animaux sur les cultures traitées dans les trois jours suivant l’application de BUMPER 418 EC. Ne pas nourrir le bétail avec la paille venant de cultures traitées au mélange en cuve comprenant un herbicide.

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ

POUR USAGE UNIQUEMENT DANS LES RÉGIONS DE LA PRAIRIE ET LA RIVIÈRE DE LA PAIX, DE L’OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

On peut préparer un mélange en cuve de BUMPER 418 EC et de l’herbicide HORIZON 240 EC pour supprimer les maladies et les mauvaises herbes graminées.

Mises en garde concernant le mélange en cuve :

- Ne pas appliquer par voie aérienne.

- Se référer à l’étiquette de l’herbicide HORIZON 240 EC pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le mode d’emploi et les mises en garde.

- Appliquer le produit avant l’émergence de la quatrième talle (moment propice aux applications d’herbicide).

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – CANOLA

MODE D’EMPLOI :

BUMPER 418 EC supprime le charbon et améliore le potentiel du rendement au tout début du stade de croissance du canola. Plus tard dans la saison, la maladie peut se manifester de nouveau mais elle aura un moindre effet sur le rendement.

<table>
<tr><th>MALADIE</th><th>DOSE/HA</th><th>REMARQUES/MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Charbon</td><td rowspan="2">300 mL</td><td>Appliquer au stade de la rosette;
entre le déploiement de la deuxième feuille vraie et la montée à graines.</td></tr>
<tr><td>Plantule Stade 1 / Rosette Stade 2 / Bourgeon (monté à graines) Stade 3</td></tr>
<tr><td colspan="3">IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.</td></tr>
</table>

MÉLANGE EN CUVE – MAÏS DE SEMENCE, MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ

BUMPER 418 EC ne peut être mélangé en cuve qu'avec ce produit :

Insecticide Silencer 120 EC

Mises en garde concernant le mélange en cuve :

- On peut effectuer un traitement terrestre ou aérien du mélange en cuve BUMPER 418 EC + Insecticide Silencer 120 EC. Utiliser 40 L d'eau par hectare pour l'épandage aérien.
- Les insectes nuisibles et les cultures doivent être au stade de croissance approprié tel qu'indiqué sur les étiquettes de BUMPER 418 EC et de Silencer 120 EC. Suivre le mode d'emploi et les mises en garde figurant sur toutes les étiquettes.
- Il faut respecter un délai d'attente avant la récolte (DAAR) de 14 jours lorsque ces mélanges en cuve sont utilisés sur le maïs de grande culture et le maïs sucré.
- Il faut toujours confirmer d'avance la compatibilité par un prémélange proportionnel composé d'une petite quantité d'eau, de BUMPER 418 EC et du produit qui compose le mélange en cuve.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – MAÏS DE SEMENCE, MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ

MALADIE	DOSE/HA de fongicide BUMPER 418 EC uniquement	DOSE/HA de produit du mélange en cuve	REMARQUES
Rouilles	300 mL	+ 83 mL d'insecticide Silencer 120 EC	Appliquer 300 mL de BUMPER 418 EC par hectare dès l'apparition des pustules de rouille. Sous une pression intense de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours plus tard. **Maïs de semence seulement :** Sous une pression intense de la maladie, effectuer un troisième traitement 14 jours plus tard.
Helminthosporiose du Nord du maïs Helminthosporiose du Sud du maïs Tache des feuilles helminthosporienne	150 à 300 mL	+ 83 mL d'insecticide Silencer 120 EC	Appliquer 150 à 300 mL de BUMPER 418 EC par hectare dès que se manifeste la maladie. Utiliser la dose de 150 mL si la pression de la maladie est légère.
kabatiellose Tache fusarienne grise	300 mL	+ 83 mL d'insecticide Silencer 120 EC	Appliquer 300 mL de BUMPER 418 EC par hectare dès que se manifeste la maladie.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – FÈVES DE SOYA CULTIVÉES POUR LA SEMENCE

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Œil de grenouille *(Cercospora spp.)* Brûlure causée par un champignon de type *Rhizoctonia solani*	300 à 455 mL	Appliquer 300 à 455 mL de BUMPER 418 EC par hectare, au moyen d'un équipement au sol seulement, dès que se manifeste la maladie. Sous une pression intense de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours suivant le premier traitement.
Ne pas récolter les fèves de soya dans les 50 jours suivant le dernier traitement. Il ne faut pas utiliser les semences de fèves de soya récoltées comme aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Pour usage uniquement sur les fèves de soya cultivées pour la semence.		

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – GRAINE À CANARIS

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Septoria triseti	300 mL	Pour la répression de la *septoria triseti*; effectuer un seul traitement au moment de l'émergence de la feuille étendard; traitement terrestre seulement; appliquer dans 200 L d'eau par hectare.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – HARICOTS SECS COMESTIBLES

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Rouille	300 mL	Appliquer 300 mL de BUMPER 418 EC dans au moins 200 L d'eau par hectare (traitement terrestre) ou dans 40 à 50 L d'eau par hectare (traitement aérien) dès que se manifeste la maladie au champ; effectuer un deuxième traitement 14 à 21 jours plus tard.
EFFECTUER JUSQU'À 2 TRAITEMENTS PAR SAISON DE BUMPER 418 EC SUR LES HARICOTS SECS COMESTIBLES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT MOINS DE 28 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, BUMPER 418 EC, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à BUMPER 418 EC et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le BUMPER 418 EC ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Éviter d'effectuer plus du maximum de pulvérisations consécutives indiquées sur la présente étiquette de BUMPER 418 EC ou d'autres fongicides du même groupe pendant une saison.

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Makhteshim Agan of North America Ltd. au 1-212-661-9800.

HORIZON, Estemine 2,4-D et Estemine MCPA sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.
Ripcord est une marque de commerce de BASF